

| CAHIER N°3 |

# SÉCURITÉ INCENDIE

# ÉVALUATION DES RISQUES

**REPÈRES STRATÉGIQUES ET OUTILS  
À L'INTENTION DES DIRECTIONS  
DES INSTITUTIONS MEMBRES DE  
L'AVOP**

Intervenants ECA

**Florian Widmer**

directeur de la Division prévention  
des incendies et éléments naturels

**Stéphane Farrugia**

responsable du Service prévention  
incendie



association vaudoise  
des organisations privées  
pour personnes en difficulté

# SÉCURITÉ INCENDIE ET RESPONSABILITÉS DES INSTITUTIONS

## 1. Comprendre l'évolution du contexte

Les événements récents survenus à Crans-Montana ont profondément modifié la perception des enjeux liés à la sécurité incendie dans les établissements accueillant du public et des personnes vulnérables. Cette évolution dépasse désormais la seule question technique des infrastructures : elle engage directement la responsabilité des propriétaires, des exploitants et des directions institutionnelles.

Les institutions sociales et socio-éducatives se trouvent particulièrement exposées en raison de plusieurs facteurs structurels : hébergement de nuit, accompagnement de personnes dépendantes de l'aide de tiers, bâtiments parfois anciens ou transformés, contraintes organisationnelles liées aux effectifs et à la continuité de l'accompagnement.

Dans ce contexte, la sécurité incendie est un enjeu transversal de gouvernance. Elle implique la qualité des procédures internes, la capacité de réaction des équipes, la documentation des mesures prises ainsi qu'une coopération constante avec les autorités compétentes.

L'approche retenue par les autorités demeure fondée sur un principe de proportionnalité. L'objectif n'est pas de rendre inexploitable un bâtiment dès l'apparition d'un risque, mais de **rechercher un équilibre réaliste entre sécurité effective, faisabilité organisationnelle et continuité institutionnelle.**

.....

**Pour les directions, cette évolution implique de considérer la sécurité incendie comme :**

- **une responsabilité permanente d'employeur et d'exploitant**
  - **un élément essentiel de protection des bénéficiaires, collaborateurs et visiteurs**
  - **un enjeu de continuité institutionnelle et de responsabilité juridique**
  - **un domaine nécessitant un pilotage documenté, évolutif et régulièrement réévalué**
- .....

## 2. Les missions et le rôle de l'ECA

L'Établissement cantonal d'assurance (ECA) assure une mission d'intérêt public structurée autour de trois dimensions complémentaires : prévenir, secourir et assurer. La prévention occupe aujourd'hui une place centrale. Elle vise à réduire les risques humains, matériels et financiers, tout en accompagnant les institutions dans l'amélioration continue de leur niveau de sécurité.

.....

**L'action de l'ECA s'exerce notamment à travers :**

- les inspections de bâtiments et les préavis techniques
  - la supervision des équipements de protection incendie
  - l'accompagnement des exploitants et propriétaires
  - les actions de sensibilisation et de formation
  - les participations financières à certaines mesures de sécurité
  - la diffusion de recommandations pratiques et de ressources spécialisées
- .....

Dans le contexte actuel, les interventions de terrain se renforcent et les attentes envers les institutions deviennent plus explicites. Les directions sont ainsi appelées à intégrer les exigences de sécurité incendie dans leur pilotage stratégique plutôt que de les traiter uniquement de manière ponctuelle ou réactive.

Une collaboration proactive avec les interlocuteurs compétents permet non seulement d'anticiper les évolutions réglementaires, mais également de sécuriser les décisions institutionnelles à moyen terme.

*Informations complémentaires sur [www.eca-vaud.ch](http://www.eca-vaud.ch)*

### 3. L'évaluation des risques dans les institutions

L'évaluation des risques incendie constitue désormais une étape centrale lors de la délivrance ou du renouvellement des autorisations d'exploiter. Elle permet d'apprécier le niveau réel de sécurité d'un établissement et d'identifier les mesures nécessaires au maintien d'une exploitation acceptable.

Les analyses conduites à l'échelle cantonale mettent en évidence une grande diversité de situations. Si de nombreux établissements présentent un niveau de risque limité ou modéré, certains nécessitent des adaptations substantielles du concept de protection incendie.

La sécurité ne dépend toutefois pas exclusivement des infrastructures. L'organisation institutionnelle joue un rôle déterminant. La qualité des procédures d'évacuation, la présence effective du personnel, la connaissance des consignes, la maintenance des équipements ou encore la gestion des situations nocturnes influencent directement la capacité de réaction en cas d'incident.

.....  
**Face à une évaluation de risque, la direction adopte une approche structurée fondée sur :**

- l'analyse priorisée des mesures demandées**
- la formalisation d'un plan d'action documenté**
- la distinction entre mesures immédiates et adaptations à moyen terme**
- l'implication des équipes concernées dans la mise en œuvre**
- la conservation de traces écrites des décisions et démarches entreprises**

*La capacité à documenter les mesures prises devient un élément essentiel de sécurisation institutionnelle et juridique.*  
.....

#### 4. Les obligations organisationnelles des exploitants

À compter du 1er octobre 2027, avec l'entrée en vigueur des nouvelles prescriptions suisses de protection incendie, des contrôles périodiques obligatoires seront introduits selon plusieurs critères : type de population accueillie, niveau d'autonomie des résidents, capacité d'évacuation et configuration des bâtiments.

Les responsabilités des propriétaires et exploitants seront davantage précisées, notamment concernant la formation du personnel, la sensibilisation des usagers, l'organisation de la sécurité, les dispositifs d'évacuation ainsi que la maintenance technique et documentaire.

La sécurité incendie ne peut être déléguée exclusivement à des spécialistes techniques. Elle implique une mobilisation de l'ensemble de la ligne hiérarchique et une intégration dans les pratiques managériales quotidiennes.

.....

**Dans cette perspective, la direction veille à :**

- clarifier les responsabilités internes
- actualiser régulièrement les procédures
- organiser des exercices d'évacuation périodiques
- garantir la traçabilité des contrôles et formations
- intégrer la sécurité incendie dans les processus RH et managériaux
- anticiper les situations de vulnérabilité accrue, notamment la nuit ou en période de sous-effectif

*La qualité de l'organisation constitue souvent le facteur déterminant entre un incident maîtrisé et une situation critique.*

.....

## 5. Prévenir plutôt que subir

Les situations graves résultent rarement d'une seule défaillance isolée. Elles apparaissent le plus souvent à la suite d'une accumulation progressive de fragilités techniques, organisationnelles ou humaines.

Une procédure devenue obsolète, un contrôle reporté, une information insuffisamment transmise ou une banalisation progressive du risque peuvent, ensemble, fragiliser considérablement la sécurité institutionnelle.

La prévention repose donc avant tout sur une culture de vigilance partagée. Cette culture se construit à travers la formation continue, la sensibilisation régulière des équipes, les retours d'expérience et la capacité de l'institution à questionner périodiquement ses propres pratiques.

.....  
**Le maintien d'un niveau de sécurité acceptable suppose notamment :**

- une capacité d'autoévaluation réaliste**
- une lecture lucide des limites du bâtiment**
- une actualisation régulière des pratiques et procédures**
- une prise en compte des incidents mineurs et signaux faibles**
- une logique d'amélioration continue plutôt qu'une simple conformité administrative**

*La prévention constitue ainsi un acte permanent de gouvernance institutionnelle.*

.....

| ANNEXE 1

Repères de gouvernance en matière de sécurité incendie

Prévention

Ensemble des mesures visant à éviter la survenue d'un incendie ou à limiter ses conséquences sur les personnes et les biens.

Protection incendie

Dispositifs techniques, constructifs et organisationnels destinés à assurer la sécurité des occupants et à faciliter l'intervention des secours.

Mesures organisationnelles

Procédures, formations, consignes et responsabilités permettant d'assurer une réaction adaptée en cas d'incident.

Principe de proportionnalité

Approche consistant à rechercher un équilibre entre la sécurité effective, les contraintes structurelles des bâtiments, les coûts, la faisabilité organisationnelle et la continuité de l'exploitation institutionnelle.

| ANNEXE 2

Points d'attention prioritaires pour les directions

Les directions portent une vigilance particulière aux établissements avec hébergement de nuit, aux bâtiments anciens ou transformés ainsi qu'aux périodes de fragilité organisationnelle.

Une attention spécifique doit être portée :

- aux procédures d'évacuation nocturne
- aux situations de sous-effectif ou de fatigue institutionnelle
- à la coordination entre propriétaires et exploitants
- aux interventions d'entreprises externes dans les locaux
- à la traçabilité des contrôles, décisions et formations

*La documentation des démarches entreprises constitue aujourd'hui un élément central de démonstration de la diligence institutionnelle.*

## | ANNEXE 3

### Ressources et accompagnement

Les institutions peuvent s'appuyer sur différents dispositifs d'accompagnement et d'expertise afin de renforcer leur capacité d'anticipation et de gestion des risques.

.....

**Les ressources mobilisables comprennent notamment :**

- Les communes, en tant que première autorité localement compétente, en particulier s'agissant des principes et conditions d'autorisations de construire**
- les services de prévention de l'ECA**
- les formations proposées avec les associations professionnelles**
- les chargés de sécurité et partenaires techniques spécialisés**  
*Répertoire des personnes AEAI sur [www.vkfausbildung.ch](http://www.vkfausbildung.ch)*
- les dispositifs internes de gestion des risques**
- les ressources juridiques et réglementaires cantonales**

*Le recours précoce à des appuis spécialisés contribue à réduire les risques humains et juridiques, à améliorer la coordination institutionnelle et à sécuriser les décisions stratégiques des directions.*

.....